

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 2 mai 2024

EDUCATION

Inscription Cadre d'Avenir !

La Collectivité de Saint-Martin accompagne les étudiants dans leur parcours en vue de former les futurs cadres intermédiaires et supérieurs. L'objectif est de les préparer à revenir exercer leurs compétences dans leur territoire d'origine.

Le dispositif Cadres d'avenir est un programme d'accompagnement d'étudiants, porté par le Ministère chargé des Outre-mer dans le cadre du plan d'actions pour la jeunesse. Il a pour vocation, de former, dans le cadre d'une mobilité, de futurs cadres intermédiaires et supérieurs dont les territoires auront besoin pour assurer leur développement.

Il s'adresse aux lycéens de terminale (résidant sur les territoires indiqués ci-dessus), étudiants bac+2 et bac+3 (jusqu'à bac + 5 pour la Guyane) qui souhaitent poursuivre leurs études en dehors de leur collectivité.

Seuls les DROM figurant sont concernés avec un dispositif spécifique par territoire.

- Mayotte depuis 2018
- Guadeloupe et Saint-Martin depuis 2023
- Martinique à compter de la rentrée universitaire 2024
- Guyane à compter de la rentrée universitaire 2024

Pour la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin, la formation supérieure doit relever soit d'un secteur porteur soit d'un secteur en tension en outre-mer, confronté à des difficultés pour recruter des cadres. La mobilité est possible en France hexagonale uniquement

Contact Presse DIRCOM : Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Nos Actualités

En rejoignant ce programme, les candidats bénéficieront, sous conditions de ressources et selon le territoire d'origine :

- D'une aide aux démarches administratives, des conseils pour la réussite en mobilité,
- D'un accompagnement psychopédagogique,
- D'une allocation mensuelle forfaitaire de 808€ durant toute la période de formation (vacances scolaires incluses).
- D'une allocation d'installation de 800 €
- D'un accompagnement à l'insertion lors du retour sur le territoire après l'obtention de leur diplôme,
- D'une prise à 100 % du transport A/R du DROM au lieu d'études, en classe économique. Pour Mayotte un billet intermédiaire est pris en charge

Les places étant limitées, les jeunes sont invités à s'inscrire rapidement pour rejoindre et bénéficier de ce dispositif !

Contact Presse DIRCOM : Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr

